

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion ordinaire du 12 mars 2015

L'an deux mil quinze, le douze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire, Marc CHAUTEMPS.

**PRESENTS** : MM Chautemps Marc, Laye Didier, Marie-Jeanne Bernier, Dupin François, Bernier Jean-Louis, Lebreuil Pierre-Jean, Poinot Evelyne, Prost Valérie, Renaud Hervé, Poinson Pascale, de la Cruz John.

**PROCURATIONS** : Pisaneschi Florence à Poinot Evelyne, Choplain Valéry à Dupin François, Michelin David à Chautemps Marc

**ABSENT** : Aouidat Khalid

**Sauf mention contraire, tous les membres présents et représentés ont pris part aux délibérations.**

### COMPTES ADMINISTRATIFS – COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

#### COMMUNE

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal vote (13 voix pour) le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	225 656.94
Recettes	101 784.09
Reste à réaliser :	575.12

#### Fonctionnement

Dépenses	461 514.61
Recettes	1 197 941.99

#### **Résultat de clôture de l'exercice 2014**

Investissement :	- 123 872.85
Fonctionnement :	736 427.38
Résultat global excédent :	<b>612 554.53</b>

#### EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal ;

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Vote le compte de gestion 2014 du receveur municipal à l'unanimité

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2014 : EXCÉDENT	736 427.38
Affectation du résultat (1068)	123 297.73
Résultat de fonctionnement reporté (002)	613 129.65
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT	123 872.85

#### **ZONE ARTISANALE**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

Dépenses Réalisées :	2 218.78
Recettes Réalisées :	.....

#### **Fonctionnement**

Dépenses Réalisées :	100.00
Recettes Réalisées :	10 643.28

#### **Résultat de clôture de l'exercice 2014**

Investissement :	- 2 218.78
Fonctionnement :	10 543.28
Résultat global :	<b>8 324.50</b>

#### **EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2014 du receveur municipal à l'unanimité.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2014**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	10 543.28
- un déficit d'investissement de :	2 218.78

**DÉCIDE** : d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	-----
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	10 543.28
Résultat d'investissement reporté (001) :	2 218.78

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2015 :

**COMMUNE****Investissement**

Dépenses :	<b>358 383.18</b>	Recettes :	<b>358 383.62</b>
------------	-------------------	------------	-------------------

**Fonctionnement**

Dépenses :	<b>669 122.89</b>	Recettes :	<b>1 090 788.65</b>
------------	-------------------	------------	---------------------

**ZONE ARTISANALE****Investissement**

Dépenses :	<b>2 218.78</b>	Recettes :	<b>2 218.78</b>
------------	-----------------	------------	-----------------

**Fonctionnement**

Dépenses :	<b>10 543.28</b>	Recettes :	<b>10 543.28.</b>
------------	------------------	------------	-------------------

**VOTE DES 4 TAXES COMMUNALES 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

De voter sans augmentation les taux des 4 taxes communales comme suit :

Taxe d'habitation	15.55 %
Taxe foncier bâti	13.64 %
Taxe foncier non bâti	40.51 %
Cotisation Foncière des Entreprises	14.39 %.

## **RENOUVELLEMENT DES CONTRATS**

Le Conseil valide à l'unanimité :

- le renouvellement du contrat emploi d'avenir pour une année.
- Le renouvellement des deux contrats aidés pour une année
- L'établissement d'un avenant pour le renouvellement des contrats pour l'adjoint du patrimoine et le juriste pour une année.

## **CLASSEMENT ALLÉE DU CIMETIÈRE EN VOIRIE COMMUNALE**

Le Conseil après en avoir délibéré :

DECIDE :

De classer en voirie communale :

- l'allée du cimetière sur une longueur de 140 mètres linéaires

DIT que la longueur totale de la voirie communale est de : 9 306 mètres linéaires.

## **CONVENTION BIBLIOTHÈQUE**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le Département par le biais de la médiathèque de Côte d'Or, met à la disposition de la bibliothèque communale des matériels destinés aux animations pour la petite enfance. Une convention entre le Département et la commune est nécessaire pour contractualiser ces prêts

Le Conseil après en avoir délibéré

ACCEPTE les termes de la convention et AUTORISE le maire à la signer.

## **VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le document unique d'évaluation des risques professionnels est aujourd'hui entièrement rédigé.

Ce document recense, évalue et analyse l'ensemble des risques professionnels de chaque poste de travail ainsi que des plans d'actions.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un document vivant. Il devra être mis à jour au minimum annuellement, ainsi que lors de tout changement technique, organisationnel ou humain.

Il doit être validé par le Conseil Municipal avant la saisine pour avis du Comité Technique Paritaire (CTP).

Il propose au Conseil de valider ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de valider le document unique tel qu'il est présenté.

## **COLUMBARIUM**

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il reste peu de cases disponibles dans le columbarium et qu'il faut soit faire une extension (6 cases supplémentaires) soit installer un nouveau columbarium (16 cases).

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition d'un nouveau columbarium pour un montant maximum de 12 000 € et charge le maire de demander des devis supplémentaires.

## **RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

D'accepter le ramassage des encombrants dans la commune le lundi 21 septembre 2015, pour un montant de 0.70 € par habitant. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.  
Le conseil autorise le Maire à signer la convention de ramassage avec l'Association Communautaire des Trois Rivières de Marcilly sur Tille.

### **RENOUVELLEMENTS DES CONTRATS FOURNITURES DE GAZ (BATIMENTS COMMUNAUX) ET ELECTRICITE (GROUPE SCOLAIRE)**

Le conseil prend connaissance des propositions pour le renouvellement des contrats de fournitures de gaz pour les bâtiments communaux et d'électricité pour le groupe scolaire. À revoir ultérieurement avec d'autres propositions.

### **VENTE DE BOIS : PRIX DU STERE**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il y a du bois à couper dans plusieurs endroits de la commune. Il propose de le vendre sur pied aux administrés à charge pour eux de s'inscrire en mairie. Il propose un tarif de 5 € le stère.  
Le Conseil, après en avoir délibéré,  
ACCEPTE cette vente de bois au tarif de 5 € le stère.

### **PROVISIONS CHARGES LOGEMENT 8 CUL DE SAC DU BAS DE GRANGES AU 1ER ETAGE**

**Monsieur LEBREUIL Pierre-Jean (locataire concerné) ne participe pas au vote.**  
Suite au décompte de charges qui a été établi à la fin de la première année de location pour le locataire du 1<sup>er</sup> étage au 8 cul de sac du bas des granges, il apparaît un trop perçu important.  
Monsieur le Maire propose de baisser le montant de la provision mensuelle à compter du 1er avril 2015.  
Le Conseil après en avoir délibéré  
DECIDE de fixer à 35 € mensuel la provision de charges du logement concerné.

### **FONCTIONNEMENT DU RPI : AVENANTS 3 ET 4**

Monsieur le Maire présente aux conseillers deux avenants établis par les trois communes du RPI, au sujet de la répartition des frais de fonctionnement.  
Le Conseil après en avoir délibéré  
ACCEPTE les projets d'avenants et AUTORISE le maire à les signer.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe qu'un concert aura lieu le dimanche 24 mai à 18 heures à la SUM ; la salle sera mise à disposition gratuitement et la municipalité offrira un vin d'honneur.
- l'inauguration de l'espace dépôt de pains se fera le jeudi 16 avril 2015 à 18 heures suivi d'une soirée G.G.S thématique « soupe à l'oignons ».
- À prévoir : inauguration du caveau...
- Le marquage vers les feux tricolores et les passages piétons devront être rafraichis.
- Faire un courrier au transporteur pour le bus du collège ; il bouche la totalité de la rue Lazare Carnot à l'occasion du ramassage des collégiens.
- Faire un courrier au SMOM ; les bacs de tri sont « balancés » et pas toujours remis à leur place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire : Marc CHAITEMPS